



## Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : [saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr](mailto:saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr)

### INFORMATIONS MUNICIPALES

#### ● Interventions de nos sapeurs-pompiers de décembre 2012 à mars 2013

Date	Heure	Nature		Date	Heure	Nature
01/12/2012	11 h 45	AVP		08/01/2012	12 h 30	Secours à personnes
02/12/2012	05 h 20	Secours à personnes		19/01/2012	04 h 52	AVP
02/12/2012	16 h 05	Feu de cheminée		21/01/2012	08 h 51	Secours à personnes
08/12/2012	06 h 08	Secours à personnes		23/01/2012	18 h 40	Secours à personnes
09/12/2012		MANŒUVRE MENSUELLE		31/01/2012	13 h 16	Secours à personnes
17/12/2012	07 h 20	Secours à personnes		03/02/2012		MANŒUVRE MENSUELLE
17/12/2012		Formation école Varennes-le-Grand		17/02/2012	12 h 03	Secours à personnes
19/12/2012	08 h 15	Feux de papiers		18/02/2012	09 h 06	Secours à personnes
19/12/2012	19 h 15	Feux de papiers		21/02/2012	00 h 10	Secours à personnes
20/12/2012		Formation école Varennes-le-Grand		03/03/2012		MANŒUVRE MENSUELLE
23/12/2012		Garde Arbre de Noël		17/03/2012	11 h 45	AVP
29/12/2012	17 h 40	Secours à personnes		27/03/2012	16 h 56	Secours à personnes
06/01/2012		MANŒUVRE MENSUELLE		30/03/2012	20 h 00	Secours à personnes
07/01/2012	16 h 20	Secours à personnes				

\*\*\*\*\*

#### ● Enquête INSEE

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) réalise **du 02 avril au 29 juin 2013** une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat, la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Une enquêtrice de l'INSEE chargée de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

## **COMPTE-RENDU de** **REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-six mars deux mil treize à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varennes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

**Présents** : Mmes Christine CAVET et Estelle PONCET et Mrs Daniel MOREIL, Christophe BADOT, André THOMAS, Jean-François LESSARD, Fabrice CHEVILLARD, Julien DURY, Dominique REVILLOT et Henri LIEUTET

**Absents avec pouvoir** : Annick FIEUX pouvoir à H. LIEUTET

**Absents** : Hervé SAVI

**Secrétaire de séance** : Henri LIEUTET

Après lecture faite, le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant le départ en retraite d'un des agents. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

---

### **Ordre du Jour**

1. Approbation de l'APD pour la construction du pôle périscolaire
2. Personnel – Départ en retraite – Récompense
3. Questions diverses

---

#### **1 – Approbation de l'APD pour la construction du pôle périscolaire**

Ce point est retiré de l'ordre du jour, les éléments nécessaires à son étude n'ayant pas été transmis en temps et heure par le Maître d'œuvre.

#### **2 – Personnel – Départ en retraite – Gratification**

Monsieur DEBRAS fait part au Conseil de l'imminent départ à la retraite de Mme Brigitte FREDIN au 06 juillet prochain. Une cérémonie pour la remercier de ses trente années de services rendus à l'école de Saint-Loup sera organisée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer financièrement au départ à la retraite de cet agent. La somme sera prévue au budget primitif 2013 au compte 6232 – Fêtes et cérémonies.

### **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES, COMMUNALES OU SYNDICALES**

#### **COP Sport – Rapporteur C. BADOT**

Au cours de cette réunion il est fait état des subventions exceptionnelles allouées au Club de l'Elan Chalon (96 000 €) ainsi qu'au Club Nautique (3 000 €). La restructuration du Stade Léo Lagrange fait l'objet d'une nouvelle étude pour laquelle une enveloppe de 50 000 € a été débloquée.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **➤ Remorque – Rapporteur F. DEBRAS**

Pour remplacer la très ancienne remorque dont le châssis a lâché, Monsieur le Maire a dû faire appel à la délibération qui lui permettait d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif. Le coût de cet investissement s'élève à la somme de 8 500 € TTC, somme qui sera inscrite au BP 2013.

### **➤ Ecole numérique – Rapporteur F. DEBRAS**

Le Grand Chalon a mis en place depuis 2011 un projet d'équipement numérique des groupes scolaires sur l'ensemble de son territoire qui porte exclusivement sur du matériel. Notre collectivité est éligible pour 2013 et une enveloppe d'environ 13 000 € sera dégagée en notre faveur. Ainsi, chaque classe primaire (les maternelles n'étant pas concernées) se verra équiper d'un vidéoprojecteur pour lequel un support de projection mobile sera fourni pour s'adapter sur les tableaux existants (mais ce ne sera pas un tableau numérique). Un certain nombre de PC portable de type « Netbook » compléteront l'équipement. La maintenance de ce nouveau matériel est assurée par le Grand Chalon pendant 5 ans ainsi qu'un support téléphonique. La commune devra simplement amener l'alimentation électrique au droit des vidéoprojecteurs et modifier l'agencement existant si nécessaire (luminaires gênants par exemple).

### **➤ Nouvel éclairage public – Rapporteur F. DEBRAS**

La Commune se renseigne actuellement pour équiper le futur lotissement du Meix Pourcher d'un éclairage public à capteurs solaires. Mr H. LIEUTET poursuit en précisant que l'entreprise contactée n'est pas encore implantée sur la région aussi la collectivité pourrait être leur première vitrine en Saône-et-Loire. Les lampadaires disposent de plus d'une batterie permettant une autonomie de 4 jours si la luminosité venait à manquer. Si ce produit donnait satisfaction, la collectivité pourrait suggérer ce type d'équipement sur la future ZAC du Pré Saint-Loup, augmentant ainsi les économies d'énergie. Pour finir, H. LIEUTET rapporte que cet équipement peut également être muni de détecteurs de présence.

Mr J. DURY se demande si la puissance dégagée est la même que pour un éclairage classique. Pas tout à fait car pour qu'il y ait une équivalence, il faut rapprocher les lampadaires tous les 25 m au lieu des 50 m prescrits pour les candélabres classiques.

### **➤ Bornes à incendie – Rapporteur F. DEBRAS**

Monsieur le Maire rappelle les deux projets d'extension de réseau d'eau potable prévus pour alimenter des bouches à incendie : l'un au croisement de la rue du Château et de la rue d'Herne, l'autre au croisement de la rue de Vincelles et de la rue de Sevrey. D'après le préventionniste du Centre de Secours de Chalon qui s'est rendu sur place, la commune n'aura pas à couvrir ces emplacements par une défense incendie supplémentaire.

### **➤ ZAC du Pré Saint-Loup – Fouilles archéologiques**

Selon le dernier mail reçu de la SEM Val de Bourgogne qui nous tient au courant de l'état d'avancement des fouilles sur le secteur, celles-ci ne démarreront pas avant début mai au lieu de fin mars. Ce retard s'explique par le fait que la société privée EHVEA qui a obtenu le marché, a eu du mal à obtenir l'accord de la DRAC sur le responsable des opérations et la composition de l'équipe. C'est désormais chose faite et la préfecture devra prochainement prendre un arrêté pour nommer le responsable d'opérations et autoriser les fouilles.

➤ PAVB Sud – Gens du voyage

Cette zone est à nouveau le lieu de rassemblement de plusieurs caravanes des gens du voyage. La gendarmerie s'est déjà rendue sur place pour prendre les identités des campeurs. Une première vague est déjà repartie et la seconde est sous le coup d'une procédure d'expulsion menée par la SEM Val de Bourgogne.

Mr J. F. LESSARD se demande pourquoi l'accès n'a pas été obstrué, ce à quoi, Monsieur le Maire répond que cela l'était mais que les gens du voyage ont tout simplement poussé, sur les bas-côtés, les tas de cailloux disposés à cet effet.

Mr F. CHEVILLARD s'interroge alors de savoir pourquoi ces itinérants ne s'installent pas sur l'aire de repos prévue à Varennes-le-Grand. Il lui est répondu que cette aire doit être réservée à l'avance par les itinérants et qu'elle n'ouvre qu'à partir de l'arrivée de 50 caravanes.

➤ Association Anciens Combattants – Remerciements

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de remerciements de cette association pour la subvention annuelle allouée en leur faveur.

Mr A. THOMAS se demande pourquoi la commémoration du 19 mars n'a pas eu lieu. Monsieur DEBRAS répond que cette manifestation n'a effectivement jamais lieu sur la commune et Mme C. CAVET d'ajouter que cela dépend de la fédération à laquelle adhère l'association.

➤ Cambriolages sur la commune

Il est rapporté les trois cambriolages dont ont été victimes les habitants de la commune : deux chez des particuliers et un dans une entreprise.

Mr H. LIEUTET rapporte que le panneau « VOISINS VIGILANTS » mis en place dans certaines collectivités a permis une baisse sensible de ce type de délinquance et s'étonne de ne pas voir le nôtre installé. Monsieur le Maire répond que ce panneau doit être financé par la commune et que cela sera prévu sur 2014.

➤ Remplacement de l'agent technique en arrêt maladie

Vu l'absence prolongée de Mr CARRE, agent technique, il a été nécessaire de pourvoir à son remplacement. Une annonce a été passée dans le compte-rendu de conseil afin de privilégier les demandeurs d'emploi Saint-Lupéens : 9 réponses ont été reçues dont 4 de Saint-Loup. Deux Saint-Lupéens ont été convoqués et une personne extérieure. Monsieur DEBRAS rappelle que ce remplacement devait permettre aux agents techniques de faire face aux divers travaux liés à la période printanière qui se profile (tonte, traitements et autres) mais également pour réaliser des travaux précis projetés par la collectivité (transformation de l'ancienne caserne en salle de réunion, réfection du pignon de la maison VIROT et du mur de l'école). En cela, le candidat devait disposer de compétences en maçonnerie, plâtrerie et peinture afin d'être opérationnel immédiatement. Au vu de ces perspectives, le choix s'est porté sur Mr CAVET Didier, seul candidat correspondant au profil recherché. Monsieur LIEUTET précise que l'un des deux postulants de Saint-Loup, disposait bien de compétences en maçonnerie mais uniquement dans le coffrage et en peinture mais uniquement en carrosserie, ce qui ne pouvait convenir. Quant au deuxième, il n'avait aucune compétence dans le domaine recherché.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures

Le Maire

F. DEBRAS